



CHAMPIONNAT DU CLUB EN BRUT

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux de la FFGolf.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétition ouverte aux joueurs et joueuses :

- Membre de l'A.S. du Golf de Troyes-l'Ermitage
- Abonné au Golf de Troyes-l'Ermitage avec Certificat Médical enregistré.
- A jour de ses cotisations.

FORME DE JEU

- Match Play Simple sur 18 trous.
- Le tableau de match play est établi en fonction des index des joueurs.
- **Chaque tour doit être disputé avant la date butoir indiquée sur le tableau**
- Si la rencontre n'a pas été jouée à la date prévue planifiée par les 2 joueurs, les deux joueurs sont disqualifiés. Aucune dérogation ne sera acceptée sauf forfait de l'un des joueurs.
- Index au 1 mars pour déterminer la série d'appartenance du joueur.
- **Repères :**
Bleu (1^{ère} série) et Rouge (autres séries) pour les Dames.
Blanc (1^{ère} série) et Jaune (autres séries) pour les Messieurs.

Les joueurs doivent respecter leur repère de départ.

CLASSEMENT

- Résultat du match-play.
- **Départage :** Une rencontre qui se termine à égalité à l'issue des 18 trous, sera départagée, trou par trou, en débutant par le trou n°1, jusqu'à ce qu'un joueur gagne un trou.

ENGAGEMENT

- Inscription le tableau d'affichage ou sur le site avant la date limite.
- Droit d'inscription : gratuit.

PRIX

- **Sponsors :** A.S. Troyes-Golf de l'Ermitage
- Prix aux finalistes.
- **Remise des prix :** A l'Assemblée Générale de l'ASGTE.

Marie-Dominique VOISEUX
Président de la Commission Sportive